Image not found or type unknown

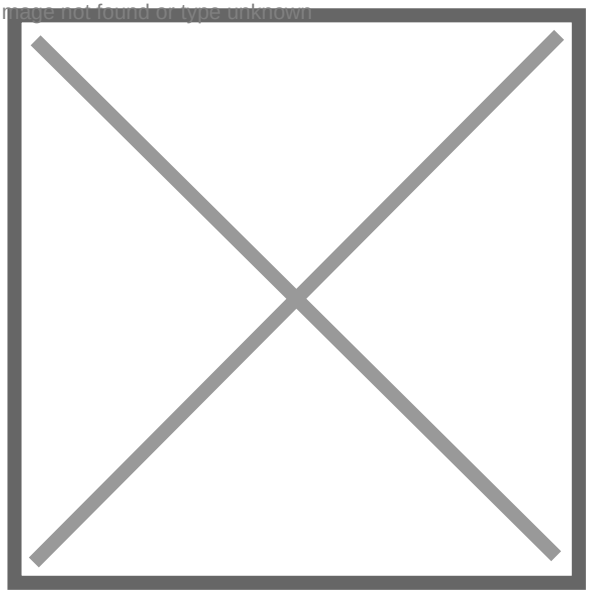

Location non conforme au descriptif

Par **colere75**, le **22/09/2018** à **15:59**

Bonjour,

Ayant un litige pour une location de vacances sur un site connu, GxxxA, comment faire pour me faire rembourser ?

Mon mari étant obligé de rentrer plus tôt de vacances, car la location était située à côté d'un amas de détritus et l'intérieur sale, puisqu'il est parti plus tôt, j'ai demandé à me faire rembourser les deux semaines de perdues et ils m'ont répondu qu'ils ne rembourseront pas et m'ont invoqués des motifs que mon mari me dit que ce n'est pas vrai.

Que faire, si je prends un avocat aurais-je gain de cause et si une association s'en mêle est-ce que ce sera payant ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **23/09/2018** à **10:12**

Bonjour,
Quel est le rapport entre le retour de votre époux et l'état de la location ?
Dans une telle situation il faut faire constater l'état du lieu et la conformité avec la description par un huissier, par exemple afin d'amasser les preuves en vue d'une demande visant à annuler la convention de location ou demander des dommages et intérêts à hauteur du préjudice qu'il faudra alors chiffrer objectivement.

Par **colere75**, le **23/09/2018** à **12:46**

bonjour,
merci morobar, mais ma question est: comment faire pour me faire rembourser?
mon mari étant partit 2 semaines avant la fin de la location,normalement on doit rembourser
l'état de la location n'était pas conforme et d'autres choses aussi (piscine pas nettoyée, ventilateur non fourni malgré la demande, couverts dégueulasses et incomplets, obligés de racheter des couverts.....)
pour payer ils sont pas les derniers à réclamer mais pour rembourser c'est une autre affaire, c'est un scandale!!

merci
c

Par **morobar**, le **25/09/2018** à **08:16**

Pourquoi me remercier alors que manifestement vous n'avez pas lu/compris ma réponse.
C'est affaire de preuves.
Pas de preuve pas de recours.
ET l'histoire du retour de votre mari, peut-être pour rejoindre une copîne, semble sans relation avec l'état de la location.

Par **colere75**, le **25/09/2018** à **09:28**

bonjour Morobar
vous me dites que mon mari est revenu plus tôt peut-être pour rejoindre une copine,
il est revenu, il était avec ma fille ado, ce ne peut être pour une copine, et pour l'état de la location, peut-être que vous avez raison, mais je conteste le fait que lorsque l'on ne fait pas le séjour entièrement, on doit nous rembourser, sur ce, salutations

Par **morobar**, le **25/09/2018** à **09:35**

[citation] le fait que lorsque l'on ne fait pas le séjour entièrement, on doit nous rembourser,[/citation]
Surement pas.
AU restaurant si vous ne mangez que la moitié du steak, le restaurateur ne va pas vous rembourser l'autre moitié parce que vous n'avez plus faim.
Vous avez réservé pour une durée, et devez donc assurer le paiement de la totalité du séjour.
Reste après vos considérations sur l'état des lieux, mais vos affirmations semblent dépourvues d'éléments probants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés